



MINISTRE DES ENSEIGNEMENTS
SECONDAIRE, TECHNIQUE ET DE LA
FORMATION PROFESSIONNELLE

REPUBLIQUE DU BENIN

DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE
TECHNIQUE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Route de l'aéroport

☎ : 10BP 250 Cotonou

☎ : (229) 21 32 38 43 ; Fax : 21 32 41 88

Web : www.enseignementsecondaire.gouv.bj

Cotonou, le 04 août 2023

N° 031 /MESTFP/DC/SGM/DPAF/DESTFP/SA

COMMUNIQUE RADIODIFFUSE

(A diffuser 1 fois par jour du lundi 07 août
au jeudi 31 août 2023)

Objet : Ouverture du registre d'inscription pour la formation à titre payant dans les établissements d'enseignement et de formation techniques et professionnels au titre de la rentrée scolaire 2023-2024.

Le Ministre des Enseignements Secondaire, Technique et de la Formation Professionnelle informe le public que le registre d'inscription pour la formation à titre payant dans les établissements d'enseignement et de formation techniques et professionnels au titre de la rentrée scolaire 2023-2024 est ouvert du **lundi 07 août au jeudi 31 août 2023 inclus**.

Les établissements concernés sont :

- Tous les lycées techniques professionnels publics à l'exception des lycées techniques agricoles ;
- l'Ecole de Formation Médico-Sociale de Parakou et son annexe EFAS de Djougou ;
- Les Collèges privés d'enseignement Technique : *CPET "Joseph Monier", d'Abomey, CPET la Providence IKM de Bohicon, CPET Creighir, CPET Dav-Amen, CPET HTC CETIP, CPET Jean Michel le Faucon, CPET Le Pharaon, CPET Les Palmiers, CPET Saint Barthélémy, CPET ESMER Academy, CPET le Phénix de Porto-Novo, CPET La Méthode de Porto-Novo, CPET Saint Joseph des Métiers de Sèmè-Podji, CPET Flambeau d'Afrique, CPET JesMar, École Professionnelle Salésienne St Jean*



Bosco de Cotonou et CPFPA « Notre Dame de Lourdes » de Dassa-Zoumé et CPET Sainte Thérèse d'Avila de Natitingou.

Les offres de formation disponibles sont :

- **Pour la formation au Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP) :** Secrétariat (Employé de Bureau), Comptabilité (Aide Comptable), Froid et Climatisation, Electricité, Mécanique Automobile, Menuiserie, Opérateur Géomètre, Plomberie, Constructeur Bâtiment, Construction Métallique, Mécanique Générale ; Hôtellerie – Restauration, Economie Familiale et Sociale ;
- **Pour la formation au Diplôme de Technicien aux Métiers (DTM) :** Froid et Climatisation, Installation et Maintenance Informatique, Dessinateur Projeteur Bâtiment, Opérateur Géomètre, Bâtiments et Travaux Publics, Fabrication Mécanique, Mécanique Automobile, Ouvrage en Bois dans le Bâtiment, Constructeur d'Equipements Mécano-Soudés, Métiers de la Mode et du Vêtement, Technicien d'Electronique Appliquée, Comptable – Mercaticien, Développeur d'Applications WEB et Mobile, Producteur Multimédia, Economie Familiale et Sociale, Hôtellerie - Restauration et Tourisme.
- **Pour la formation au Baccalauréat technologique :** Secrétariat (G1), Comptabilité (G2), Technique commerciale et marketing (G3), Série T, Eau et Assainissement, Construction métallique (F1), Electronique (F2), Electrotechnique (F3) et Génie-Civil (F4) ;
- ✓ **Pour la formation au Diplôme d'Etat à l'EFMS :** Assistant Social - niveau B, Hygiéniste d'assainissement (Technicien Sanitaire) et Hygiéniste de salles.

Le catalogue des offres de formation par établissement est disponible sur les lieux de dépôts des dossiers.

NB : Les formations conduisant aux Diplômes de Technicien aux Métiers sont vivement encouragées.



CONDITIONS A REMPLIR ET CLASSES OUVERTES

- ✓ **Pour la formation au CAP** : être titulaire du Certificat d'Etudes Primaires, justifier du niveau de la classe de 3^{ème} de l'Enseignement Secondaire Général et être âgé de 14 ans au moins et de 22 ans au plus au 31 décembre 2023.
- ✓ **Pour la formation au DTM** : être titulaire du Brevet d'Etudes du Premier Cycle (BEPC) ou du Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP) ou d'un diplôme reconnu équivalent et être âgé de 14 ans au moins et de 25 ans au plus au 31 décembre 2023.
- ✓ **Pour la formation au Baccalauréat technologique** : être titulaire du Brevet d'Etudes du Premier Cycle (BEPC) ou d'un diplôme reconnu équivalent et être âgé de 14 ans au moins et de 20 ans au plus au 31 décembre 2023.
- ✓ **Pour la formation au Diplôme d'Etat** : être titulaire du Brevet d'Etudes du Premier Cycle (BEPC) ou un diplôme reconnu équivalent et être âgé de 16 ans au moins et de 25 ans au plus au 31 décembre 2023.

DOSSIERS DE CANDIDATURE

Les dossiers de candidature devront comporter les pièces suivantes :

- une fiche d'inscription précisant la formation et le métier choisi ainsi que les établissements souhaités. La fiche est à retirer sur les lieux de dépôt ou à télécharger gratuitement sur la plateforme www.educmaster.com ;
- une copie de l'acte de naissance ou tout autre document tenant lieu;
- une copie légalisée du diplôme exigé ;
- une attestation ou certificat de scolarité ;
- une copie de tous les bulletins de notes de la dernière classe fréquentée ;
- la quittance de droit d'étude de dossier de 1.000 francs CFA pour la formation au CAP et de 2.000 francs CFA pour la formation au DTM, au Baccalauréat technologique ou au Diplôme d'Etat. La quittance est obtenue après versement des droits d'étude de dossiers aux lieux de dépôt de dossiers ou au trésor sur le compte

BJ6600100100000010160845 intitulé **Direction des Etablissements Techniques.**

NB : Les candidats admis au BEPC, session de juin 2023, sont autorisés à déposer leur dossier de candidature avec une copie de la liste des admis sur laquelle figurent les noms et prénoms. Cette liste doit comporter la première et la dernière page portant la signature du DDESTFP.

DATE LIMITE ET LIEUX DE DEPOT DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

La date limite du dépôt des dossiers de candidature est impérativement fixée au **jeudi 31 août 2023 à 17 heures 30 minutes.**

Le dépôt des dossiers de candidature peut se faire à la Direction de l'Enseignement Secondaire Technique et de la Formation Professionnelle sise à Sikècodji, derrière l'immeuble SONIMEX à Cotonou, dans les Directions Départementales des Enseignements Secondaire, Technique et de la Formation Professionnelle (DDESTFP) ou dans les établissements publics d'enseignement et de formation techniques et professionnels concernés.



Garba AYOUBA
Pour le Ministre et P.O.
Le Directeur de Cabinet